

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) :**

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

**Secrétaire de séance :** Carole OUVRARD

**DELIBERATION N° DEL\_2024\_033**

**OBJET: CESSION DE LA PARCELLE AC693 SISE 12 RUE DES MARRONNIERS**

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

La Collectivité est propriétaire d'un bien immobilier sis 12 rue des Marronniers à Paray-Vieille-Poste, cadastré AC 693.

En vue d'une recherche d'optimisation de son foncier, la commune souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle, n'ayant aucun projet particulier nécessitant son maintien dans le domaine privé communal.

Une estimation domaniale a fixé la valeur vénale du bien à 246 000 € par un avis en date du 26 mars 2024.

Il a été procédé à un mandat simple de vente auprès d'une agence immobilière de la Ville, et l'offre déposée par Monsieur Santiago DIAZ, a fait l'objet d'une proposition en adéquation avec l'évaluation des domaines, fixée à 246 000 € net vendeur.

Il convient désormais de tenir compte de cette proposition d'offre d'achat et d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'aliénation de ce bien.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU l'avis du service en charge de l'estimation domaniale déterminant la valeur vénale du bien à 246 000 €, en date du 26 mars 2024 ci-annexé,

VU la délibération n° DEL\_2023\_036 en date du 09 juin 2023 portant sur la cession de la parcelle AC693 sise 12 rue des Marronniers,

VU la délibération n° DEL\_2023\_051 en date du 25 septembre 2023, portant sur la cession de la parcelle AC693 sise 12 rue des Marronniers,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 18 juin 2024,

CONSIDÉRANT que cette parcelle a fait l'objet d'une nouvelle offre suite à la rétractation des deux derniers acquéreurs,

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat a été faite au prix de 246 000 € net vendeur,

CONSIDÉRANT qu'aucun projet particulier ne porte sur cette parcelle,

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle satisfait l'intérêt général,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la parcelle sise 12 rue des Marronniers cadastrée AC693 en faveur de Monsieur Santiago DIAZ au prix de 246 000 € net vendeur, conformément à l'avis du service en charge de l'évaluation domaniale, étant précisé que les frais d'acte, d'enregistrement et de séquestre éventuel, seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir devant Maître Richard Ferré, Notaire domicilié au 24 avenue du 18 avril 1944 à Athis-Mons (Essonne), ainsi que tout autre acte relatif à cette transaction.

**AUTORISE** Madame le Maire à déléguer, le cas échéant, à l'un de ses adjoints, le pouvoir de signature de l'acte authentique de cession et des actes subséquents.

**RAPPORTE** la délibération n° DEL\_2023\_051 en date du 25 septembre 2023 portant sur la cession de la parcelle AC693 sise 12 rue des Marronniers.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240627-DEL\_2024\_033-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,